



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET
VALLEE DE LA DOROGNE

24-02-2020-113

Département du LOT
Arrondissement de GOURDON

Nombre de Membres :
En exercice : 109
Votants : 85

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à 18h00
Le Conseil de la Communauté de communes Causse et
Vallée de la Dordogne
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
Maison de la truffe - CUZANCE
Sous la présidence de M. Gilles LIEBUS
Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LABORIE
Date de convocation : 14 février 2020

Présent(s) ou représenté(s) : 77 (dont 2 suppléant(s))

Gilles LIEBUS, Alfred Mathieu TERLIZZI, Christian DELRIEU, Raphaël DAUBET, Francis AYROLES, José SANTAMARTA, Thierry LAVERDET, Elie AUTEMAYOUX, Michel SYLVESTRE, Christophe PROENCA, Francis LABORIE, Jeannine AUBRUN, Hugues DU PRADEL, Thierry CHARTROUX, Monique MARTIGNAC, Catherine ALBERT, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Antoine BECO, Didier BES, Sophie BOIN, Daniel BOUDOT, Monique BOUTINAUD, Bernard CALMON, Serge CAMBON, Solange CANCES, Madeleine CAYRE, Guy CHARAZAC, Patrick CHARBONNEAU, Francis CHASTRUSSE, Pierre CHAUMEL, Didier CLARETY, Jean-Philippe COLOMB-DELSUC, Alain CONNE, Jean-Claude COUSTOU, Claude DAVAL, Claire DELANDE, Patrick DELFAURE, Pierre DELPEYROUX, Brigitte ESCAPOULADE, Jean-Pierre FAVORY, Habib FENNI, Jacques FERRAND, Guy FLOIRAC, Jean-Claude FOUCHÉ, Jean-Philippe GAVET, Guy GIMEL, Flora GOUZOU, Marie-Claude JALLAIS, René JARDEL, Raoul JAUBERTHIE, Fabienne KOWALIK, Jean-Luc LABORIE, Francis LACAYROUZE, Pascal LAGARRIGUE, Jean-Yves LANDAS, Françoise LANGLADE, Roger LARRIBE, Eric LASCOMBES, André LESTRADE, Jacques LORBLANCHET, Bruno LUCAS, Jean-Pierre MAGNE, Solange MAIGNE, Dominique MALAVERGNE, Ernest MAURY, François MOINET, Alain NOUZIERES, Jean-Louis PRADELLE, Martine RODRIGUES, Maria de Fatima RUAUD, Didier SAINT MAXENT, Michèle SAINT-CHAMANT KIEFFER, Christian VERGNE, Robert VIGUERARD, Régis VILLEPONTOUX, Eric CAILLES, Gaelique JOS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : 8

Patrick BAYLE à Didier SAINT MAXENT, Pierre DESTIC à Michèle SAINT-CHAMANT KIEFFER, Michel GROUGEARD à Michel SYLVESTRE, Patrice GUINOT à Christian DELRIEU, Christian LARRAUFIE à Roger LARRIBE, Heidi PEARCE à Fabienne KOWALIK, Jean-Michel SANFOURCHE à Jeannine AUBRUN, Marie-Noëlle TSOLAKOS à Régis VILLEPONTOUX.

Absent(s) excusé(s) : 14

Patrick BAYLE, Nicole COUDERC, Pierre DESTIC, Sylvie FOURQUET, Michel GROUGEARD, Patrice GUINOT, Catherine JAUZAC, Christian LARRAUFIE, Heidi PEARCE, Angèle PREVILLE, Philippe RODRIGUE, Jean-Michel SANFOURCHE, Jean-Pascal TESSEYRE, Marie-Noëlle TSOLAKOS.

Absent(s) : 17

Michelle BARGUES, Jean-Pierre BOUDOU, Jean-Luc BOUYE, Marie-José BOUYSSSET, Catherine CALVY, Matthieu CHARLES, Hervé DESTREL, Nadia GUEZBAR, David LABORIE, Georges LABOUDIE, Michel MOULIN, Jean-Philippe PAGEOT, Angelo PARRA, Raymond RISSO, Christian ROCH, Carole THEIL, Roland TOURNEMIRE.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU SPANC (DIAGNOSTIC DE VENTE)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de CAUVALDOR est géré en régie sur tout le territoire communautaire depuis 2015.

La régie réalise les 4 contrôles réglementaires, à savoir :

- Les contrôles dits de neuf :
- Contrôles de conception et de réception, réalisés lors de la création ou d'une réhabilitation d'un assainissement non collectif. *Contrôle soumis à une redevance de 150 € par visite.*
- Les contrôles dits de l'existant :

-Contrôle périodique de bon fonctionnement réalisé tous les 8 ans **ou déclenché sur demande du propriétaire lors de la vente de son bien si le rapport du SPANC a plus de 3 ans. Depuis 2011, ce rapport est à insérer à l'acte de vente au même titre que les autres diagnostics immobiliers.** *Contrôle soumis à une redevance de 95 €.*

-Contrôle annuel de conformité réalisé pour les installations ANC de capacité supérieure à 20 équivalents habitants (EH). C'est un contrôle effectué sur pièce administrative, sans déplacement du technicien. Les gestionnaires de ce type de station sont soumis à l'enregistrement de leurs pratiques d'entretien. Sur Cauvaldor, environ 30 installations sont concernées. *Pas de redevance appliquée.*

-Contrôle intermédiaire de bon fonctionnement pour les assainissements comportant un élément électromécanique : Le règlement de service du SPANC prévoit également un contrôle administratif sur l'entretien des dispositifs sensibles utilisant des éléments électromécaniques tous les 4 ans. Ce contrôle a été instauré lors de l'allongement de la fréquence du contrôle périodique car ces installations ont un fonctionnement plus sensibles aux filières classiques et doivent être entretenues tous les ans. Il concerne peu d'installations sur notre territoire mais depuis 2012, on enregistre une augmentation de mise en place (60 installations référencées). *Pas de redevance appliquée.*

Le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial, son budget est un budget annexe.

Considérant la diminution des aides de l'agence de l'eau,

Considérant la nécessité d'équilibrer et de consolider le budget annexe qui retrace l'activité du service,

Considérant les propositions de la commission thématique assainissement,

Considérant l'avis du bureau,

Le conseil communautaire, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

-**CREER** une nouvelle redevance pour financer le SPANC, pour un diagnostic déclenché par le propriétaire, notamment dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier, dont le montant est détaillé ci-après en fonction du type d'installation :

Nature du contrôle	ANC moins de 20 EH	ANC entre 20 EH et 100 EH	ANC entre 100 EH et 200 EH
Contrôle <u>ponctuel</u> de diagnostic / cadre d'une vente	150 €	225 €	300 €

-**DE DECIDER DE METTRE A JOUR** en conséquence le règlement de service, ci-joint en annexe

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Souillac, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Gilles LIEBUS



Publié à Souillac, le

05 MARS 2020

Le Président,

Gilles LIEBUS



Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dits